AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0614
FR0000120107-FS0286

7 avril 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SAVENCIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 avril 2025, la société anonyme SAVENCIA[1] (42 rue Rieussec, 78220 Viroflay) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mars 2025, par suite d'une acquisition de ses propres actions sur le marché, le seuil de 5% de son capital et détenir 1 085 726 de ses propres actions, soit 7,74% de son capital[2].

[1] Contrôlée par la société Savencia Holding SCA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 14 032 930 actions.